



DÉPÔT EN PERSONNE

FORMULAIRE DEVANT ACCOMPAGNER

UNE NOUVELLE DEMANDE DE PERMIS DE POSSESSION ET D'ACQUISITION D'ARMES À FEU À AUTORISATION RESTREINTE OU PROHIBÉES

IMPORTANT

- Le demandeur doit **annexer ce formulaire à la demande de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées** et doit **se présenter en personne au poste de police qui couvre son territoire de résidence** en apportant avec lui **UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE AVEC PHOTO** et **ADRESSE DE RÉSIDENCE** (ou une combinaison de pièces d'identité attestant de ces deux critères) délivrée par le gouvernement fédéral ou une instance de gouvernement provincial ou municipal.
- Seuls les policiers peuvent remplir ce formulaire.** Celui-ci doit être utilisé pour toute nouvelle demande de permis visant une arme à feu à autorisation restreinte ou pour reclasser un permis afin de permettre l'acquisition d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées. Pour plus d'informations, le policier de la Sûreté peut consulter la politique de gestion *Dépôt en personne de la demande de permis d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées dans les postes de police (DIR.GÉN. - 40)*. Le policier d'un service de police municipal consulte le communiqué numéro 2008-29 du ministère de la Sécurité publique, daté du 22 décembre 2008.
- Une fois le formulaire inséré avec la demande dans l'enveloppe, s'assurer que celle-ci a été cachetée et affranchie par le demandeur pour éviter qu'elle ne soit retournée à l'expéditeur.
- L'enveloppe contenant le formulaire et la demande doit être postée par le policier à l'adresse suivante :

BUREAU CENTRAL DE TRAITEMENT (BCT)
C.P. 1200
MIRAMICHI (N.-B.) E1N 5Z3

Date de réception		
Année	Mois	Jour

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom (en caractères d'imprimerie)		Date de naissance	
		Année	Mois Jour
Est-ce que le demandeur habite sur le territoire couvert par le poste de police?		Le demandeur présente-t-il une preuve d'identité avec photo délivrée par le gouvernement fédéral ou une instance de gouvernement provincial ou municipal?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Toute information pertinente pour la sécurité publique, la sécurité du demandeur ou celle d'autrui reliée à la possession d'une arme à feu par le demandeur de permis doit être communiquée au Service du contrôle des armes à feu selon une des méthodes suivantes :

Téléphone : 1 800 731-4000 (Sécurité publique)
Courriel : depotenpersonne@surete.qc.ca
MNO du CRPQ : Service du contrôle des armes à feu, PQ40044 avec comme objet : dépôt du permis AF en personne

IDENTIFICATION DU POLICIER ET DU SERVICE DE POLICE

Matricule	Code d'agence PQ	Nom du service de police (en caractères d'imprimerie)
Nom et prénom du policier (en caractères d'imprimerie)		Apposer l'estampille du service de police si disponible
Signature		

CAFC 1125 F (2009-04-30) V3

FORMULAIRE A EXPÉDIER AU BCT

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PERMIS D'ARMES À FEU

*** Demandeur - Prière de conserver jusqu'à la réception du permis ***

La présente certifie que _____ a déposé une demande de permis de possession et d'acquisition
(Nom et prénom de la personne qui a fait la demande)
d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées. Le policier ou la policière à qui vous avez présenté cette demande n'a pas la responsabilité de vérifier si le formulaire a été dûment rempli, ni que vous avez joint toutes les pièces justificatives, tel que demandé par *La Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, ch. 39). En cas de problème, un réposé vous contactera au nom du contrôleur des armes à feu du Québec.

Date du dépôt de la demande	Code d'agence	Signature du policier	Matricule
Année	PQ		

CAFC 1125 F (2009-04-30) V3

CONFIRMATION DE RÉCEPTION À REMETTRE AU DEMANDEUR